

Conseil Municipal du 05/02/2024

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : CATUFFE Jean ; JANY Fabien ; LEIDING Océane

Convocation du : 01/02/2024

Ordre du jour :

- 1/ Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/01/2024**
- 2/ Point préparation du budget.**
- 3/ Constat de désaffectation chemin du Blandy pour lancement d'enquête publique**
- 4/ Élection d'un nouvel adjoint**
- 5/ Indemnité Élu**
- 6/ Délibération SE 60 raccordement rue de Meaux**
- 7/ Info diverses**

Secrétaire de Séance : DATY Gabriel

Début de la séance : 20h06 le 05/02/2024

1/ Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/01/2024

Le Conseil après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le Procès-Verbal.

2/ Point préparation du budget

Nous avons commencé à préparer le Budget sur la base des données connues toutefois nous attendons de connaître le résultat des comptes administratif de 2023.

Lors du dernier conseil nous avons évoqué les retards d'écritures comptables. Depuis nous avons eu un rendez-vous avec la trésorerie de Senlis. A date nous ne sommes pas synchronisés sur certaines écritures. En effet certaines sont inscrites dans notre logiciel mais absentes au niveau de la trésorerie.

Monsieur le Maire a reçu les secrétaires afin d'échanger sur la situation et étudier le fonctionnement pour 2024. Une réflexion est en cours sur une nouvelle organisation. Nous espérons pouvoir obtenir des données sur fin février pour pouvoir ensuite travailler sur le budget 2024.

Au niveau investissement et projet 2024, nous pourrons nous positionner dès que le budget aura été travaillé.

Il faudra notamment tenir compte des reports de 2023.

3/ Constat de désaffectation chemin du Blandy pour lancement enquête publique

Nous avons reçu un mail de la part du Notaire en charge du dossier concernant le projet de cession d'une partie du chemin du Blandy.

La procédure est expliquée par le Premier Adjoint. Dans le cas présent, le Conseil doit constater la désaffectation du chemin du public. Pour pouvoir initier la procédure. Compte-tenu de la configuration du bout de chemin (impasse) et de la non-fréquentation, le Conseil **CONSTATE à L'UNANIMITÉ** la désaffectation du chemin entre la parcelle ZC54 et ZA18.

4/ Élection d'un nouvel Adjoint

Pour rappel Océane LEIDING a démissionné de son poste d'adjointe pour des raisons professionnelles et personnelles mais reste conseillère municipale. Cette démission a soulevé la question sur l'organisation de l'équipe des adjoints et la répartition de la charge de travail qui est bien plus lourde que prévue. Monsieur le Maire propose de nommer Karine AUDOUIN avec qui il y a eu un échange. L'idée est que Madame AUDOUIN se charge plus particulièrement du suivi financier et l'analyse des dépenses mensuelles. L'idée est d'avoir des tableaux de bord pour suivre le budget. Les commissions gérées par Madame LEIDING seront reprises par Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint.

Après avoir procédé au vote, Madame AUDOUIN est élue 2^e Adjoint au Maire par 9 votes **POUR** et 1 vote **NUL**

5/ Indemnité Élu

Pour rappel Monsieur le Maire lors du dernier budget avait évoqué le sujet de vouloir revoir les indemnités des élus.

Il rappelé aussi qu'il souhaite que l'indemnité du Premier Adjoint soit plus importante qu'actuellement. Cette volonté a été dévoilé dès sa nomination car il avait détecté que la charge de travail du Premier Adjoint était importante et que l'indemnité n'était en aucune mesure à la hauteur de l'engagement demandé.

Après sollicitation du Centre de Gestion pour trouver des pistes de solutions, un document est présenté expliquant les différentes solutions d'indemnités proposées.

L'idée est que l'indemnité maximale ne soit pas mise en place mais qu'un réajustement donc une augmentation des indemnités soient revue compte tenu de la charge de travail.

Monsieur le Maire propose d'abaisser sa rémunération afin que celle-ci puisse permettre d'augmenter celle du 1^{er} Adjoint conformément aux textes réglementaires.

L'indemnité du 2^e Adjoint resterait à la hauteur de sa charge.

Le Conseil après en avoir délibéré **APPROUVE** la solution numéro 3 avec les taux indiqués ci-dessous à 9 votes **POUR** et 1 vote **CONTRE (Dimitri COURTIER)**

Le montant des indemnités de fonction du maire et du 1^{er} et 2^{ème} adjoint est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1er adjoint : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

6/ Délibération SE 60 raccordement rue de Meaux

À la suite de la dernière réunion et nouveaux appels auprès des différents services, il s'avère que c'est bien à la commune de financer dans le cas présent la mise en place du raccordement électrique du pavillon dans le virage de la rue de Meaux.

D'après les informations du SE60, cela change pour les permis de construire déposés à compter du mois de septembre avec la loi APER.

A terme, ce sont les 3 nouveaux pavillons qui seront raccordés à ce branchement.
Le Conseil après en avoir délibéré **APPROUVE à L'UNANIMITÉ** la délibération.

Les dépenses afférentes aux travaux **3 236,66 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) ainsi que les dépenses relatives aux frais de gestion **455,87 €** seront inscrites au budget communal 2024.

7/ Info diverses

- Calendrier manifestation

L'Association Canine organise un concours le 26 mai.

- Ecole

Rendez-vous avec un architecte en parallèle de celui qui nous fait le premier projet.

- Elections européennes prévue le 9 juin

La présence des conseillers est demandée.

- Eaux pluviales

L'avaloir de la rue Saint Germain est encore bouché.

Fin de la séance : 21H30 le 05/02/2024